



Poitiers, 15 septembre 2021

Déviation de Latillé : un enjeu majeur pour la sécurité



Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, accompagné de Gilbert BEAUJANEAU, Vice-Président du Département en charge des Routes et de la Mobilité et Benoît COQUELET, Vice-Président du Département, ont inauguré, ce jour, la déviation de Latillé. La création de cette nouvelle liaison entre la RD 27 et la RD 62, rendue nécessaire pour des raisons de sécurité, était inscrite au Schéma Routier Départemental 2016/2021. Etaient également présents Benoît PRINCAÏ, Conseiller Départemental, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou et Benoît DUPONT, Maire de Latillé.

La traversée de Latillé par les RD27 et RD93 est particulièrement sinueuse et étroite. Elle posait de nombreux problèmes de sécurité liés à la circulation des poids lourds et des cars scolaires desservant le collège Arthur Rimbaud, gênant également les cheminements piétons. L'enjeu de sécurité était majeur aux abords du collège, tant pour la gestion des bus scolaires que pour la circulation piétonne des élèves.

Le Département a donc souhaité améliorer leur sécurité aux abords du collège et dévier la circulation du trafic poids lourds transitant par le bourg de Latillé.

La voie communale 4, itinéraire retenu pour dévier le trafic «lourd», ne permettait pas un raccordement sécurisé sur la RD 27. De plus, la présence d'un lotissement n'était pas compatible avec ce trafic. C'est pourquoi, le tracé a été prolongé sur du foncier agricole pour rejoindre la RD 27.

Toutefois, le choix de la voie de liaison entre la RD62 et la RD27 visait à minimiser l'impact sur le foncier des exploitations agricoles et a donc repris, en grande partie, le tracé de la voie communale existante en empiétant au minimum sur les terrains agricoles.

La déviation prend la forme d'une liaison routière de 940 m de longueur, entre la RD62 au lieu-dit Les Bruères et la RD27 au lieu-dit Le Moulin à Vent sur la commune de Latillé. Les travaux se sont déroulés entre septembre et novembre 2020. La mise en service de la déviation est effective depuis le 2 décembre 2020.

Le montant total de l'opération est de 990 000 €. La commune de Latillé a participé à hauteur de 17,5 %. Cette déviation est maintenant classée dans le patrimoine Départemental et dénommée RD 170.